

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU Jeudi 18 novembre 2021

## 01 : Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal Session ordinaire du 16 Septembre 2021

Choix de la ou du secrétaire de séance : Jean-Marc DOUMENC

a été nommé(e) secrétaire de séance

*L'an deux mille vingt et un, le 18 novembre 2021 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lavelanet de Comminges se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation adressée par Jean CHALDUC, maire et sous sa présidence.*

Etaient présents : Valérie BERGES, Marie-Jo CARUSO, Jenny MORERE, Carole PORQUERAS, Sabine CATTANEO, Jacques BARIL, Jean CHALDUC, Nelson MARME, Bertrand HENRY, Jean Marc DOUMENC, Frédéric BERNIER, Samuel ROMO, Marie-Françoise VIDAL,

Excusés : Philippe MIQUEL (pouvoir à Carole PORQUERAS) , , Céline BIASI (pouvoir à Marie-Françoise VIDAL)

### **02 : Objet : Décision modificative**

Opération d'ordre entre section 6072 €

### **03 : Objet : Déclaration d'intention augmentation poste adjoint technique de 27h30 à 35h00 et création poste adjoint technique à 27h30 suite admission à la retraite de M.Gérard SOULA**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu du départ à la retraite de M.SOULA Gérard à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 qui occupait 2 postes à 17h30, soit 35 heures , compte-tenu du poste à 27h30 occupé par un adjoint technique, la municipalité doit réorganiser le temps de travail et recruter un agent.

**- Le Maire propose à l'assemblée :**

01 – La suppression des postes occupés par M.SOULA Gérard à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

A - 17h30 Adjoint Technique

B – 17h30 Garde-champêtre

02 –

La création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet 35.00 heures par semaine pour un poste d'agent technique polyvalent plus particulièrement chargé des espaces verts, des interventions techniques, du suivi des travaux, de certaines formalités administratives (signatures des pc au domicile, distribution courrier etc... à compter du *1<sup>er</sup> janvier 2022*.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique.

Le maire propose que cet emploi soit pourvu par l'adjoint technique actuellement à 27h30, poste aujourd'hui par M.ROUSSEAU Christophe. Cela nécessite une augmentation de ses horaires à 35 heures/ semaine.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier *d'expérience professionnelle dans le secteur entretien espaces verts*.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

La modification du tableau des emplois après avis préalable du comité technique.

03 –

La création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet 27,50... /35<sup>ème</sup>) pour un poste d'agent technique polyvalent plus particulièrement chargé des espaces verts des interventions techniques, du suivi des travaux, de certaines formalités administratives (signatures des pc au domicile, distribution courrier etc.. à compter du *1<sup>er</sup> janvier 2022*.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier *d'expérience professionnelle dans le secteur entretien espaces verts*.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

La modification du tableau des emplois après avis préalable du comité technique.

Cette délibération est une délibération d'intention.

Les délibérations définitives seront prises après avis du comité technique du Centre de Gestion  
31

**- Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Décide d'émettre un avis favorable de principe et de retenir les propositions du maire

- Soit l'augmentation du poste d'adjoint technique de 27h30/ semaine à 35 heures / semaine

La création d'un poste d'adjoint technique à 27h30 / semaine (temps de travail annualisé)

Cette délibération est une délibération d'intention.

Les délibérations définitives seront prises après avis du comité technique du Centre de Gestion 31

## **04: Questions Diverses**

**Objet : Aliénation d'un chemin rural n°911 à la Ferme de Paillac (ANRAS) et achat de la parcelle n°906 au SIVOM**

Le S.I.V.O.M des Plaines et Côteaux du Volvestre a vendu à l'ANRAS la ferme de Paillac.

Le chemin rural n°911 passe au centre de cette propriété. La propriété est clôturée. Ce chemin n'est plus accessible. Un échange a été fait il y a de nombreuses années entre le SIVOM et la commune de Lavelanet de Comminges avec le chemin (parcelle) n°906. Cet échange est resté un accord oral, aucun acte n'a jamais été passé.

L'aliénation du chemin rural à l'ANRAS apparait comme la meilleure solution. Ce projet nécessite la réalisation d'une enquête publique pour procéder à sa vente pour 1 euro symbolique.

En contrepartie, le SIVOM, par son président M. Jean-Marc ESQUIROL s'est engagé à céder à la commune de Lavelanet de Comminges pour un euro symbolique la parcelle n°906.

Il s'agit de la régularisation d'une pratique ancienne, régularisation qui aurait dû être faite depuis plusieurs dizaines d'années.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De procéder à l'enquête publique préalable en application de l'article L 161-10-1 du code rural
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

Tour de Table :

**Jean :**

Présentation d'un projet d'achat de 5 parcelles situées entre l'autoroute et le terrain de football, surface totale 1671 m<sup>2</sup> pour la somme de 835.50 euros HT. Une délibération sera prise à la séance du prochain conseil municipal.

Lecture de la lettre de démission du poste d'adjoint de Philippe MIQUEL Il ne s'agit que d'un problème d'incompatibilité entre ses activités professionnelles et la fonction d'adjoint. Philippe reste conseiller municipal. Il sera procédé à l'élection d'un nouvel adjoint au prochain conseil. Cette fonction demande de la disponibilité et de la rigueur.

Vol de la fosse sceptique prévue aux vestiaires foot la nuit du dimanche 14 au lundi 15 novembre, d'une benne à l'atelier Portet ainsi que du carburant dans la zone de St Elix.

Elagage et curage fossé prévus en janvier 2022 et prise en charge par la CCV.

Les arbres chemins des vignes (D49 Rondpoint château d'eau direction St Elix) sont dangereux. Le risque de chute sur la chaussée et donc sur un véhicule ou une personne est important. La DDE fait le nécessaire auprès des propriétaires qui devront malheureusement procéder à l'abattage des arbres concernés..

L'ANRAS (ferme de Paillac) a scolarisé 2 enfants. Ces inscriptions à l'école pourraient à l'avenir permettre de maintenir les classes actuelles. L'ANRAS doit à terme accueillir une cinquantaine d'enfants, actuellement l'effectif varie de 8 à 10.

Vœux du maire : Vendredi 14 janvier 2022 à 19h00

### **Marie-Françoise :**

Point sur la participation à la journée citoyenne pour le nettoyage le dimanche 19 septembre, succès certain avec de nombreux participants. Semaine de l'environnement prévue en avril avec l'école.

Colis de Noël des personnes âgées de 75 ans et + : composés de produits ou d'articles pris chez : Lavelanet de Comminges : Domaine de Cadeillac – Ferme Les Nozes – Chez kim – Les gourmandises du Volvestre (St Julien) – Vaccari (Cazères) - Livres et Délices (Cazères) Centrakor (Carbonne)

Les enfants de l'école fourniront des décorations.

Distribution des colis le jeudi 16 décembre à la salle des fêtes en présence des enfants. Un goûter sera offert.

Les ateliers créatifs vont fabriquer des décors dont le produit de la vente ira à l'APE.

Point sur la maison France Services et les aides qu'elle peut apporter pour la réalisation de démarches.

### **Fred :**

Compte-Rendu réunion du SDEHG qui rencontre des difficultés financières.

Les projets des collectivités seront financés à 50% au lieu de 80%

**Jean-Marc :** question sur le manque d'eau dans les ruisseaux. (le maire a contacté le responsable de Réseau 31. L'eau a été rétablie le vendredi matin de bonne heure.

**Bertrand :** Des habitants du village se plaignent de chiens qui aboient constamment. Quelle démarche doivent-ils effectuer ?

Jean : ils peuvent contacter et se plaindre à la gendarmerie ou dans un premier temps saisir le maire pour un avertissement. Un courrier sera rédigé et envoyé immédiatement aux propriétaires des chiens

Date prochain conseil municipal le Lundi 13 décembre 2021

Conseil clôturé à 21h45

La secrétaire de séance  
Jean-Marc DOUMENC

Le maire  
Jean CHALDUC